



1108526001

DATE DEPOT : 2011-09-12

NUMERO DE DEPOT : 2011R085638

N° GESTION : 2000B17620

N° SIREN : 433086527

DENOMINATION : 2A2P

ADRESSE : 8 R DU FBG POISSONNIERE 75010 PARIS 10
,

DATE D'ACTE : 2010/09/07

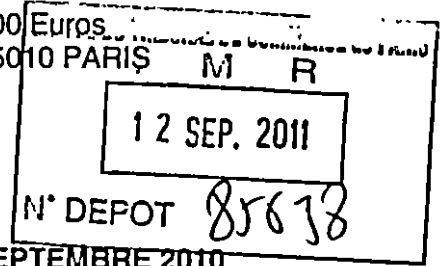
TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL
MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

PF 7109/10 TIG, JTS
06 —

2A 2P sas
Société Anonyme Simplifiée au capital de 40 000 Euros
Siège social : 8 rue du Faubourg Poissonnière – 75010 PARIS

RCS PARIS 433 086 527



ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 7 SEPTEMBRE 2010

PROCES VERBAL

99317620

L'an deux mil dix, le 7 septembre 2010 à 14 heures, les associés de la société 2A 2P, société anonyme simplifiée au capital de 40 000 €, divisé en 400 actions d'une valeur nominale de 100 € chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire au siège social, sur convocation de son Président.

Le Président rappelle à l'assemblée l'ordre du jour suivant, sur lequel elle est appelée à statuer :

- 1- Modification de l'objet social de la société
- 2- Pouvoir pour formalité

Le Président expose les raisons pour lesquelles la modification de l'objet social est requise puis déclare la discussion ouverte.

Après discussion entre les associés, les résolutions suivantes sont soumises à leur vote.

1^{ère} RESOLUTION

L'Assemblée générale Extraordinaire décide de modifier l'objet social de la société en ajoutant l'activité de conseil en organisation et gestion pour les entreprises et les personnes.

Cette activité est ajoutée au deuxième alinéa de l'Article 2 des Statuts de la société qui seront ainsi modifié :

« - l'organisation d'activités sportives et culturelles, de divertissements et de formation, le conseil en organisation et gestion pour les entreprises et les personnes. »

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2^{ème} RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour effectuer tous dépôts, formalités et publicités partout où besoin sera.

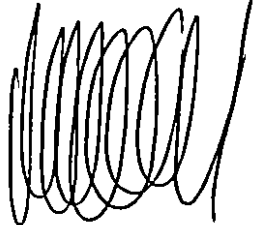
Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée à 15 heures.

(Handwritten signatures)
J.A.

De tout ce qui précède, a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.

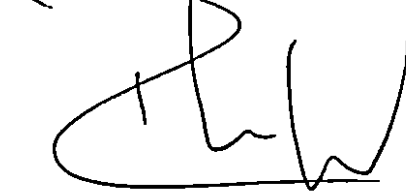
Marie-Odile WARRICK



Marc CHIPONT



Patrick CHIPONT



Didier ATLANI

